

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 A 18 H 00
À LA MAIRIE**

PRÉSENTS : DUCROS Bernard, ASSENAT Bernard, AUVRIGNON Claudine, BALLATORE Virginie, BOUZIGE Didier, BREYSSE Josiane, CHAROUSSET Cécilia, CHIRON Dolorès, FABREGOULE Laurence, OBINO Laurent, PONSERO Régis, SERMET Sandrine, TEISSIER Vincent.

ABSENT REPRÉSENTÉ : M. BONNEMAINS Hervé donne procuration à M. DUCROS Bernard

ABSENT EXCUSÉ : M. ROUMEAS Bertrand.

Monsieur BOUZIGE Didier a été nommé Secrétaire.

- Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour supprimer deux points de l'ordre du jour. Il s'agit de reporter les délibérations à prendre concernant l'attribution du marché « création d'une aire de jeux » et du marché « réalisation d'un pump-track ». Et de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Monsieur le Maire propose de prendre une délibération concernant le renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial. Le Conseil Municipal, à l'unanimité est favorable aux modifications apportées à l'ordre du jour.
- Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 22 Juillet 2021.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'annuler et remplacer la délibération prise en 2020 concernant l'implantation de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides. Les travaux n'ayant pas été faits en 2020, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération. Monsieur le Maire indique que la subvention qui est attribuée par le SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) a augmenté, elle est passée de 50 % à 65 % du montant H.T. des travaux. Il est donc nécessaire de signer cette nouvelle convention d'occupation du domaine public entre la Commune d'ORSAN et le SMEG qui est conclue pour une durée de 10 ans à compter de sa signature. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au conseil communautaire du 5 juillet dernier, les statuts de l'agglomération ont été modifiés. Les conseils municipaux ont 3 mois pour délibérer et se prononcer sur cette modification qui porte sur les objectifs, chantiers et compétences de l'agglo. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux statuts. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend une délibération approuvant les nouveaux statuts de l'Agglomération du Gard Rhodanien.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de recourir à une décision modificative par virement de crédits sur le Budget Annexe Convention Eau et Assainissement. Il s'agit, en Investissement, d'augmenter le compte (RECETTES) **458220201 de 55 000 €** afin de pouvoir augmenter le compte (DEPENSES) **458120201 de 55 000 €**. Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité autorisant le virement de crédits.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention auprès du Conseil Régional concernant le projet de création de locaux de commerces. Monsieur le Maire explique que ce

dossier fait l'objet d'une demande, et que cette subvention est fixée à hauteur de 30% du montant HT des travaux mais avec un plafond de 80 000 €. Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité, autorisant la demande de subvention auprès du Conseil régional.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention auprès du Conseil Régional concernant les travaux de rénovation énergétique des écoles et du centre socio-culturel. Monsieur le Maire explique que ce dossier fait l'objet d'une demande, et que cette subvention est fixée à hauteur de 30% du montant HT des travaux mais avec un plafond de 50 000 €. Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité, autorisant la demande de subvention auprès du Conseil régional.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention auprès de l'Agglomération du Gard Rhodanien au titre des fonds de concours 2020 et 2021 pour la création d'une aire de jeux et la réalisation d'un pump-track. Monsieur le Maire explique que ce dossier fait l'objet d'une demande, et que le montant de cette subvention serait de 23 660 € (2020 : 11 720 € et 2021 : 11 940 €). Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité, autorisant la demande de subvention auprès de l'Agglomération du Gard Rhodanien.
- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention auprès du SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) au programme éclairage public 2022. Monsieur le Maire indique que cela concerne le changement de 24 foyers lumineux par des leds et que c'est la dernière campagne. Le montant des travaux s'élève à 18 246 € T.T.C. Monsieur le Maire explique que ce dossier fait l'objet d'une demande, et que cette subvention pourrait être d'environ 5 000 €. Le Conseil Municipal prend une délibération à l'unanimité, autorisant la demande de subvention auprès du SMEG.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme DUGAS Alyson a transmis un courrier à la mairie demandant la résiliation de son bail professionnel au pôle médical, au 31 octobre 2021. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a rencontré Madame Nathalie CHABAUD, psychologue intéressée par ce local, pour le lui faire visiter. Cette dernière a confirmé son accord pour installer son activité professionnelle au pôle médical au n°5D, place des écoles à compter du 1^{er} novembre 2021. Monsieur le Maire signale que l'ancien local situé au 18 Place des écoles où exerçait Mme CHABAUD Nathalie est donc disponible pour recevoir une autre activité et demande au Conseil Municipal si quelqu'un connaît une personne susceptible d'être intéressée par ce local. En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la demande, de l'autoriser à passer le bail et de fixer le montant du loyer. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend une délibération pour le bail à passer, fixe le montant du loyer et autorise Monsieur le Maire à signer le bail pour une durée de 6 ans.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de la Rentrée Scolaire 2021-2022, l'Environnement numérique de travail (ENT), équivalent à PRONOTE, est reconduit à l'école primaire et maternelle. Monsieur le Maire indique que la participation serait de 80 €/an et pour 3 ans. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la demande, de l'autoriser à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un ENT. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend une délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agglomération du Gard Rhodanien nous a transmis un projet de Convention Territoriale Globale (C.T.G.) afin d'approuver la signature de cette dernière qui sera réalisée le 16 novembre prochain. Monsieur le Maire explique que c'est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire dans les domaines de l'action sociale. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la demande, de l'autoriser à signer le projet de la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et les autres collectivités partenaires. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend une délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de la politique éducative locale, la commune a fait le choix de mettre en œuvre un Projet Educatif Territorial (PEdT) conçu à partir d'une répartition des temps scolaires sur 4 jours et une offre éducative pendant les temps périscolaires. Monsieur le Maire signale que le renouvellement du Projet Educatif Territorial transmis le 31 mai dernier, a été validé par le Groupe d'Appui Départemental restreint (GAD : Etat et CAF) le 26 octobre 2021. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la demande, de l'autoriser à signer la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial pour 3 ans et ce à compter du 1^{er} septembre 2021.
- Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il a renoncé au titre de sa délégation de pouvoir aux droits de préemption sur les immeubles suivants :
 - Section B N°0565 - 3 Rue des chênes verts
 - Section C N°156 et N°266 - 1 Rue Basse
 - Section ZB N°315 - 4 Impasse des Rieux et N°326 – Les Rieux

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que la commission des travaux va se réunir pour parler des jardins partagés. Il demande à Madame Laurence FABREGOULE la liste précise des personnes intéressées.
- Monsieur le Maire rappelle que les composteurs pour les particuliers coûtent 20 € et qu'ils sont à récupérer à Saint-Nazaire. Il a été proposé que la mairie aille les récupérer et les amène à l'ancienne mairie. L'association de Mme FABREGOULE Laurence pourrait les distribuer.
- Monsieur le Maire informe qu'il a demandé au Cabinet CEREG de lui chiffrer l'AMOÉ des projets suivants :
 - Avenue des Tavans (2021/2022),
 - Route de Laudun (2022),
 - Route du Treillas (2023),
 - Chênes verts (2024).
- Monsieur le Maire informe que la consultation pour le marché de construction de locaux pour commerces a été publiée.
- Madame FABREGOULE informe qu'à la suite de la mise en place des nouveaux containers chez les particuliers, c'est à la mairie de récupérer les anciens. Monsieur le Maire indique que c'est l'agent de l'agglomération du Gard Rhodanien qui doit les reprendre. Une réflexion doit être menée pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de rentrer leur poubelle chez eux. Monsieur le Maire propose de modifier les 4 containers qui se situent place des écoles. Actuellement, il y a 2 containers verre et 2 containers papier, il pourrait être envisagé de mettre 1 container verre, 1 container papier et 2 containers ordures ménagères. Les orsanais auraient un badge pour vider leurs détriments. Monsieur le Maire propose d'y réfléchir.
- Monsieur le Maire informe qu'avec Monsieur PONSERO Régis, ils ont reçu une liste de rues pour lesquelles les camions des poubelles ont interdiction de reculer. Monsieur le Maire qu'il faudra déplacer certains containers dans le centre.
- Madame AUVRIGNON signale que le « STOP » à l'école n'est pas judicieux. Il aurait fallu faire l'entrée par la gauche. Monsieur le Maire informe qu'à l'époque cette solution avait été envisagée mais pas retenue car difficilement réalisable.
- Madame CHIRON signale que le miroir du Jasset, sur le support du château est à remplacer. Monsieur le Maire informe que 4 miroirs ont été volés.

- Madame CHIRON informe qu'il n'y a qu'une seule demande pour l'aide au permis à ce jour.
- Madame CHAROUSSET informe que le conseil d'école s'est bien passé. L'effectif reste stable, il est passé de 119 à 115 élèves. Monsieur le Maire rappelle que l'effectif pour fermer une classe est de 104-105 élèves. Mme CHAROUSSET signale que l'effectif de la cantine-garderie est en hausse.
- Monsieur OBINO Laurent indique que la recette du marché hebdomadaire, depuis le début de sa création s'élève à 430 €.
- Monsieur BOUZIGE informe qu'il est allé à la réunion AB CEZE. Il signale que les agents sont mécontents car ils ont de moins en moins de moyens.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 40